

1 > **Éditorial**

Le «Circonflexe» (ou Le Sîre qu'on Flex)

2 à 5 > **Vie de l'UDAF**

la représentation familiale

- Liste des commissions et organismes dans lesquels l'UDAF du Var représente les familles
- La représentation familiale : une mission politique
- Focus : les représentations "logement"
- Paroles de représentants

6 > **Info Familles**

- Familles et fiscalité : le « ras-le-bol » !
- Accès au droit : Nouvelle prime d'activité

7 > **L'UDAF COMMUNIQUE**

- Démographie : Baisse de la fécondité, la plus importante depuis 20 ans

8 > **Vie de l'UDAF**

- L'UDAF du Var : 70 ans au service des familles

8 > **Le coin des lecteurs**

- Calme et attentif comme une grenouille
- Réfléchissez avant de divorcer !

À NOTER :

DÉFENSE DU CONSOMMATEUR :
ASSOCIATION FAMILIALE TOULONNAISE

6 rue Jules Renoux - 83100 TOULON

Tél. : 04 94 24 34 90

Courriel : afamtoulon@hotmail.fr

Site de l'UDAF : www.UDAF83.fr

Objectif Famille!

Le magazine de l'Union Départementale des Associations Familiales du Var

Mars 2016 - n°18

15 Rue Jean Chaptal - CS 63134 - 83956 la Garde Cedex

Tél. : 04 94 14 85 00

www.udaf83.fr

Comité de rédaction :

Marie-Pierre Gariel, Claude Rollandin,
Maryvonne Veyron Lacroix

Abonnement :

Trimestriel - Prix du numéro : 1,50 €

Abonnement annuel : 5,00 €

Dépôt légal en cours

Conception / réalisation : Studio CARGO - 06 09 53 19 38

Impression : ESAT Paul Arène - 04 94 46 93 82

éditorial



Le «Circonflexe»
(ou Le Sîre qu'on Flex)

Adoptée en 1990 par l'Académie française mais généralisée dans les manuels scolaires de primaire seulement à la rentrée prochaine, la réforme de l'orthographe n'en finit plus d'émouvoir. Alors qu'il est désormais correct, sauf cinq exceptions, d'ôter leur accent circonflexe aux mots qui en portaient un, les internautes s'étaient dressés, début février, contre ce qu'ils considéraient être un nivellement par le bas de la langue française sous le mot-dièse #jesuiscirconflexe. Quatre jeunes parisiens, le quatuor *Piaf Edit*, avaient même décidé de prendre part au débat en postant sur YouTube un faux clip de rap pour défendre ce petit chapeau qui orne certains mots :

*"C'est la guerre à la grammaire, vénère comme le ministère (...)
Sortez vos Kleenex, pleurons l'accent circonflexe (...)
C'est le bordel dans les manuels, depuis que l'accent s'est fait la belle!"*

De nombreux parents s'émeuvent depuis longtemps déjà du peu de cas que font leurs chères têtes blondes des règles d'orthographe. Ils épinglent leur style « texto » nécessitant parfois de lire les messages à haute voix pour en comprendre le sens et fustigent volontiers la pauvreté de leur champ lexical. L'Académie française, quant à elle, s'interroge sur les raisons de l'exhumation par le ministère de l'Éducation nationale d'un projet vieux d'un quart de siècle et qui, à quelques exceptions près, n'a pas reçu la sanction de l'usage. En réponse, le cabinet de Najat Vallaud-Belkacem a indiqué que *"ces règles sont une référence mais ne sauraient être imposées, les deux orthographes sont donc justes"*.

Faut-il y voir une simplification orthographique, faisant suite à la simplification administrative ? Ou un risque d'y perdre son accent, comme on perd son latin ? En tout cas, le flou qui en résulte ne pourra que créer de la confusion et creuser le fossé – orthographique ! – entre les générations !

Plus sérieusement, appauvrir et brouiller notre langue pour que sa complexité ne soit plus un handicap social ne viendra pas en aide aux enfants les plus en difficulté, car c'est la connaissance même des structures de la langue et des règles élémentaires de la grammaire qui leur fait complètement défaut.

À quand le choix entre FAMILLE et FÂMILLE ?

Marie-Pierre Gariel
Présidente de l'UDAF du Var



Liste des commissions et organismes dans lesquels l'UDAF du Var représente les familles

• PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE ET DROIT DE LA FAMILLE

- Conseil de famille des pupilles de l'État
- Commission d'agrément pour l'adoption
- Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance du Var (ODPE)
- Commission de sélection d'appels à projets – Conseil Départemental Direction de l'Enfance

• GRANDS ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- Comité Départemental des Retraites et Personnes Agées du Var (CODERPA)
- Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var (CPAM)
- Caisse de la Mutualité Sociale Agricole du Var (MSA)
- Conférence sanitaire de territoire Var (ARS)
- Comité départemental de prévention et de lutte contre la maltraitance envers les adultes vulnérables
- Centre Hospitalier Intercommunal Toulon – La Seyne-sur-Mer (CHITS)
- Hôpital San-Salvador - Hyères
- Polyclinique Les Fleurs - Ollioules
- Clinique Saint-Michel - Toulon
- Clinique Saint-Vincent - Toulon
- Centre de gériatrie Beauséjour – Hyères

- 75 communes représentées au sein des CCAS et CIAS

• VIE QUOTIDIENNE ET MÉDIAS

- Commission départementale des taxis et des voitures de petite remise
- Commissions communales des taxis et voitures de petite remise
- Commission d'examen des situations de surendettement des particuliers du Var
- Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics
- Commissions consultatives des services publics locaux
- Commission de contrôle des services publics délégués de la CAVEM (Communauté d'Agglomération Var Esterel)
- Comité local des usagers du Var – Direction Générale des Impôts
- Comité des usagers du Var – Préfecture
- Comité local des usagers de la sous-préfecture de Draguignan
- DDFIP – Commission Départementale des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (CDIDTCA)

• ÉDUCATION, FORMATION ET PETITE ENFANCE

- Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants
- Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
- Conseil Départemental de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative du Var (CDJSVA) – (DDCS)
- Mise en œuvre nouvelle réglementation relative aux diplômes dans le secteur funéraire – Préfecture du Var

• HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

- Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
- Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CLAH de la C.A.D.)
- Office Public de l'Habitat (OPH) – Var habitat
- OPH Terres du Sud Habitat (ex Office Public HLM La Seyne)
- Toulon Habitat Méditerranée (Office Public Communal HLM Toulon)
- Section des Aides Publiques au Logement (SDAPL)
- SOLIHA Var (ex PACT du Var)
- Association « Le Toit » (A.I.V.S.)
- Commission locale d'Amélioration de l'Habitat du VAR (ANAH)
- Commission de médiation (DALO)
- Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives (CCAPEX)

Des représentants en formation



La représentation familiale : une mission politique

Parmi les militants familiaux bénévoles investis à l'UDAF, les représentants sont parfois méconnus car moins identifiés que les membres du Conseil d'administration ou des différentes commissions permanentes de l'Institution. Après d'une centaine d'organismes départementaux ou locaux, dont 75 CCAS et CIAS, ils constituent une force de proposition et portent la voix des familles avec dévouement et compétence à travers tout le département.

→ Les fondements de la représentation familiale

➤ La loi

La loi confère à l'UNAF et aux UDAF quatre missions, dont celle de « Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le Département, la Commune ».

C'est une des missions les plus importantes de l'UNAF, des URAF et des UDAF, expressément voulue par le législateur afin que les pouvoirs publics disposent d'un interlocuteur officiel pour parler au nom des familles à chaque fois que leurs intérêts sont concernés.

➤ La diversité de l'Institution familiale

L'Institution familiale est composée de :

- L'Union Nationale des Associations Familiales
- 99 unions départementales d'associations familiales
- 13 unions régionales d'associations familiales
- 71 mouvements familiaux regroupant plus de 7000 associations et 715 000 familles, qui témoignent de la diversité politique, philosophique et sociologique des familles.

➤ L'expérience et le travail des représentants familiaux depuis des années

Les nombreuses réalisations des unions d'associations et leurs connaissances des réalités vécues par les familles donnent une légitimité aux représentants familiaux pour s'exprimer au nom de l'union qui les mandate.

La représentation familiale est originale, unique et spécifique : elle ne défend pas des intérêts particuliers mais repose sur une vision globale de la personne et de la vie familiale et se base sur la réalité des conditions de vie des familles. Elle se distingue d'une représentation d'usagers ou de consommateurs du fait de cette approche globale dans l'analyse de la situation, des attentes et difficultés des familles.

→ Le rôle et la force du représentant familial

Membre d'une association familiale du territoire concerné, il représente l'ensemble des familles (et pas uniquement celles de son association familiale d'appartenance). Sa mission principale est de faire valoir le point de vue des familles lors de l'élaboration des décisions qui les concerneront. Il porte une parole politique qui va influencer sur la vie des familles.

Il est important que le représentant ait un positionnement clair vis-à-vis de ses interlocuteurs et que ces derniers perçoivent bien sa place et son rôle dans la mission de représentation des familles.

Pour être efficace, le représentant est en lien avec son UDAF pour connaître l'objet, les missions et le mode de fonctionnement de

l'instance, l'actualité familiale du département, les positions politiques de l'Institution. Le représentant pourra également apporter à l'UDAF des éléments permettant de nourrir la réflexion politique de l'Institution familiale.

La force du représentant et sa crédibilité reposent enfin sur sa connaissance du territoire et de la diversité des situations familiales.

→ 3 piliers de la crédibilité des représentants : positionnement, éthique et déontologie

➤ Faire connaître son positionnement :

Le représentant de l'UDAF est mandataire de l'union et ne s'exprime qu'à ce titre ; il doit éviter toute confusion entre sa mission et d'autres responsabilités qu'il exerce dans d'autres cadres.

➤ Être attentif au respect de l'éthique et de la déontologie :

Par son travail, le représentant familial va contribuer à la promotion et la défense des intérêts matériels et moraux des familles. Pour assurer sa mission, il a reçu un mandat de l'UDAF, comportant des obligations réciproques.

L'UDAF accompagne le représentant et lui donne les moyens de connaître et relayer ses positions de politique familiale, en lui indiquant des sources d'information, lui proposant des formations adaptées. Elle se tient à l'écoute de ses représentants et peut diffuser leurs retours d'information aux pouvoirs publics.

L'engagement principal du **représentant** est d'intervenir car il est le porte-parole de l'union, et d'échanger parce que l'union compte sur lui pour alimenter sa réflexion à partir des débats auxquels il participe et des réalités familiales qu'il constate. Il rédige un compte rendu annuel de mandat.

La signature de la « charte du représentant » formalise ces engagements réciproques et précise un certain nombre de préventions et d'incompatibilités politiques, afin de prévenir les conflits d'intérêt : ainsi, on ne peut pas être à la fois représentant familial et élu d'une commune importante car il pourrait y avoir confusion entre l'intérêt des citoyens que représente l'élu et l'intérêt de l'UDAF qui le mandate. De même, le représentant manque aux règles déontologiques de sa mission s'il exprime son opinion personnelle et non la position de l'Institution, s'il ne participe pas aux réunions, s'il n'a plus de lien avec elle ou s'il n'assiste pas aux séances de formation proposées. Il pourra alors tirer les conséquences de ces situations ne lui permettant plus d'assurer son mandat de manière conforme aux règles de l'Institution familiale, en remettant son mandat à disposition.

La fonction de représentant est bénévole et désintéressée, mais le bénévole peut être remboursé de ses frais dans certaines conditions.

Le dispositif du « congé de représentation » permet également au représentant de concilier sa mission avec sa vie professionnelle.

Les représentations « logement »

FOCUS

Le logement est essentiel à la vie et l'équilibre familial. Notre département connaît depuis plusieurs années un déficit en logements, les prix des loyers sont élevés et les logements sociaux font défaut. En zone rurale, le patrimoine immobilier vieillit. Les populations les plus vulnérables peinent à se loger décemment ou à entretenir leurs biens. Les jeunes familles ne trouvent pas toujours un logement suffisamment grand pour accueillir plusieurs enfants dans de bonnes conditions.

Sur ce champ du logement, l'UDAF est sollicitée en tant que représentant des familles, pour siéger au sein d'associations ou organismes œuvrant dans le domaine du logement des personnes vulnérables (voir page 2 la liste des représentations et les paroles de représentants ci-après) : office public de l'habitat, agence immobilière à vocation sociale, association de conseils ou de réhabilitation de l'habitat, commission d'amélioration de l'habitat, commission de médiation DALO, commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

En complément de l'action de ses représentants, l'UDAF va également participer à l'élaboration du futur plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) du Var, élaboré à partir d'une évaluation territorialisée des besoins.

Commission de médiation DALO

La Commission étudie entre 250 et 300 dossiers chaque mois. La CAF, qui instruit les dossiers, présente les situations des demandeurs et propose un avis. En tant que représentant des familles je m'attache à l'étude des demandes des familles. La commission n'accorde pas de logement mais reconnaît le droit au logement aux familles qui ne sont pas logées ou bien très mal ou qui attendent un logement depuis plus de 30 mois. Les demandeurs doivent avoir accompli toutes les démarches nécessaires pour obtenir un logement avant de saisir la commission. La plupart du temps, les situations présentées montrent que la commission est le dernier recours des familles afin d'obtenir un toit. Les membres de la Commission sont particulièrement sensibles aux recours des familles avec enfants. Pour la 1^{re} année, le nombre de demandes est stabilisé est dans le Var mais il reste à un niveau très élevé montrant la détresse d'un trop grand nombre de familles.

Paroles de représentants

ADIL du Var (Agence Départementale pour l'information sur le Logement)

L'UDAF est représentée au Conseil d'Administration de cette Agence qui a une implantation nationale mais qui fonctionne indépendamment dans chaque département soutenue par le Conseil Départemental et en partie par l'État pour son action de conseil juridique et d'information concernant le logement. Les ADIL, avec des juristes formés à cet effet, ont trois missions essentielles :

- une mission générale d'information logement destinée à tous les publics (locataires, propriétaires, accédants à la propriété),
- une mission de solidarité destinée aux publics démunis,
- et la mission d'Observatoire des loyers, qui était inexistant dans le Var, et expérimenté depuis 2013 par l'ADIL suivant une décision de son conseil d'Administration *largement appuyée par le représentant de l'UDAF*, compte tenu d'un besoin existant de référence pour divers organismes décisionnaires en matière de logement, il s'avérera également utile dans le dispositif d'encadrement des prix de loyers prévu par la nouvelle loi "Alur".

L'ADIL transmet régulièrement à l'UDAF du Var ses notes juridiques qui sont précises et précieuses pour l'information que nous donnons aux familles.

Des représentants en formation



SOLIHA Var (Solidaires pour l'habitat ex PACT du Var)

Je représente l'UDAF au sein de cette association reconnue dans le département et soutenue par le Conseil départemental pour son action contre l'habitat dégradé, et auprès de propriétaires ne disposant pas des ressources nécessaires à l'entretien ou l'amélioration de leur logement. Membre du conseil d'administration et du bureau, j'ai découvert la spécificité des équipes professionnelles de cette association, alliant expertise technique pour la réalisation de diagnostics, mobilisation des moyens financiers et accompagnement social des publics fragiles, un champ d'action qui peut concerner les familles tout autant que les majeurs protégés de l'UDAF.

AIVS "Le toit" (Agence Immobilière à Vocation Sociale)

L'UDAF du Var a un représentant au Conseil d'Administration de cette Agence dont l'action est soutenue par le Conseil Départemental et pour partie l'État. Il s'agit là de capter auprès de propriétaires, des locaux/logements très sociaux, que l'AIVS gère avec un personnel adapté, souvent après avoir procédé à leur amélioration. Les propriétaires passent un contrat avec l'Agence pour les gérer à charge pour elle de percevoir loyers et charges et à procéder à leur entretien normal. Cette gestion est aidée par des subventions, octroyées par le Conseil Départemental et dans une moindre mesure l'État, qui sont comme ailleurs en diminution. Un problème important pour cet organisme est la difficulté de trouver, tant auprès des collectivités que des assurances, une solution pour couvrir les impayés de loyers qui lui restent à charge. La captation et la location de ces appartements sont assez bien assurées malgré une concurrence nouvelle du privé dans les locaux anciens des centres-villes. Une participation solidaire des membres du Conseil d'Administration soutient l'action de l'AIVS qui reste un élément utile pour une population dans la précarité.

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

L'UDAF, par son représentant désigné par arrêté préfectoral, est membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat; cette commission donne son avis sur les orientations annuelles des actions qui seront menées par l'ANAH (Participation à une OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur des centres anciens par exemple, à un PIG : Programme d'Intérêt Général qui lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement des personnes et autres priorités désignées par l'État. En cours d'année, la commission statue sur les aides financières qui seront attribuées dans le cadre de ces opérations, mais également pour les particuliers, investisseurs, SCI, Copropriétés qui s'engagent dans la rénovation et l'amélioration de l'habitat ancien. S'ajoutent l'amélioration des habitations pour les handicapés et les travaux pour améliorer les dépenses énergétiques. Le représentant de l'UDAF, tout en participant à l'ensemble des attributions, s'attache à valoriser les demandes concernant les logements des familles et les aménagements pour les handicapés.

OPH Var Habitat

Depuis plus d'une décennie je représente l'UDAF du Var au sein de VAR HABITAT en présidant 8 commissions de logements par mois. Sont examinés les motifs de la demande, la composition familiale (famille mariée, recomposée, parents divorcés, garde alternée), le budget (loyer, charges, endettement, moratoire, reste à vivre). La qualité du logement habité dont certains sont insalubres, indécents entraînant des pathologies respiratoires. Derrière les demandes, il y a des femmes, des hommes, des enfants dans la souffrance et la peur du lendemain. Un dossier de demande de logement n'est pas que du papier, c'est la vie de la famille, et parfois son avenir, qui dépend d'une décision. Je suis au cœur de cette décision. Mon rôle est attachant, passionnant, je pense défendre avec foi les intérêts de nos familles.

> Brèves

L'UNAF a participé au collège Consommateurs du Conseil National de la Consommation

L'UNAF, représentée par Morgane Lenain, administratrice en charge de la consommation, a participé mardi 19 janvier dernier à une réunion du collège consommateurs du Conseil National de la Consommation, au cours de laquelle la question de la protection des données personnelles a été débattue.

Dans ce cadre, l'UNAF a rappelé l'importance de prendre en compte les spécificités des personnes mineures, par exemple en s'assurant que les parents consentent bien à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. ■





Familles et fiscalité : le « ras-le-bol » !

Les familles sont-elles au bord du « burn out » fiscal ? Plus de trois Français sur quatre (76 %) estiment que la politique fiscale du gouvernement « pénalise les familles », selon un sondage IFOP réalisé pour la CNAFC (Confédération des associations familiales catholiques) sur un échantillon représentatif de la population française de 1006 personnes.

Double abaissement du quotient familial, baisse de la prime de naissance et de l'aide à la garde d'enfant, réforme du congé parental ou encore modulation des allocations familiales en fonction des revenus, la suppression de l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants et plus : depuis plus de trois ans, les réformes de la politique familiale se succèdent et la famille est de plus en plus pénalisée et taxée !

Plus de quatre Français sur dix et deux tiers des familles ayant deux enfants indiquent que leur foyer a été touché par une de ces mesures d'économie. Ces chiffres confortent évidemment le plaidoyer des associations contre les coupes imposées à la politique familiale, particulièrement sensibles pour les familles aisées et douloureuses pour les familles nombreuses. « Ces mesures sont adoptées au nom de la justice sociale. Mais la prise en compte des revenus n'est pas le bon paramètre, "il faut aussi tenir compte des dépenses différentes des familles", insiste Jean-Marie Andrès, président des AFC.

Entrée en vigueur en juillet 2015, la mise sous conditions de ressources des allocations familiales semble avoir créé un sentiment d'instabilité. Annoncée à l'automne 2014, cette réforme avait fait polémique car elle remettait en cause le principe d'universalité de

l'aide sociale. Aujourd'hui, 78 % des Français pensent que le seuil de revenus à partir duquel les allocations seront réduites continuera d'être abaissé au fil du temps. 83 % estiment même que l'abandon de l'universalité pourrait s'étendre à d'autres prestations sociales et que les remboursements de soins ou d'actes médicaux pourraient être à leur tour modulés en fonction des revenus.

Face à ces coups de rabot dans la politique familiale, des associations familiales ont pointé le risque de faire perdre à la France son titre de « championne d'Europe des bébés ». Leur crainte est partagée par un Français sur deux, et surtout par 62 % des parents de deux enfants ou plus, qui pointent la possibilité de report d'une nouvelle naissance. Un signe inquiétant, selon Jérôme Fourquet, directeur des études à l'Ifop, puisque « la proportion est plus élevée parmi les familles les plus au fait de ces questions, celles qui sont les plus impliquées par un projet de naissance ».

Si l'on se fie à ces résultats, la politique familiale du gouvernement pourrait remettre en cause la naissance d'un « petit troisième » et réduire le nombre de familles nombreuses, pourtant nécessaires à la croissance et à l'équilibre des régimes de retraite. ■

Accès au droit : Nouvelle prime d'activité

Depuis le 1^{er} janvier, le Rsa « Activité » et la Prime pour l'emploi (PPE) sont remplacés par la Prime d'activité. Cette nouvelle prestation vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes en simplifiant et facilitant l'accès au droit. La faiblesse de la promotion du dispositif risque d'en priver ses éventuels bénéficiaires.

Il y a urgence à informer les bénéficiaires

5,6 millions de personnes seraient concernées par ce changement. Si les actuels bénéficiaires du RSA sont automatiquement passés dans le nouveau dispositif, les autres personnes pouvant y prétendre doivent faire une démarche de déclaration en ligne.

Or la campagne de promotion a jusqu'alors été très discrète et le simulateur qui devait informer les futurs bénéficiaires sur leurs droits n'a été mis en ligne que le 23 décembre ! Comment les jeunes actifs, notamment, pourraient-ils faire valoir leur droit, s'ils n'en sont pas avertis ? D'autre part, certains anciens bénéficiaires de la PPE qui n'avaient jusqu'alors aucune démarche à faire, n'ont pas été informés par les services fiscaux. Or s'ils ne se déclarent pas dès maintenant ils risquent de perdre cette prestation, qui n'est pas rétroactive.

Les faiblesses de la mise en œuvre du dispositif

Il est à craindre que la complexité du calcul de la prime d'activité ne soit un frein à l'utilisation de ce droit pour des travailleurs modestes aux

situations professionnelles très fluctuantes. Par ailleurs, la dématérialisation intégrale de la démarche est-elle adaptée à une population précaire ?

Pour ce nouveau dispositif, l'UNAF a demandé :

- Une campagne de promotion à la hauteur de l'enjeu.
- La rétroactivité sur la 1^{re} année pour ne pas pénaliser les bénéficiaires mal informés.
- L'annulation de la mesure technique qui relève le seuil de versement de 6 à 15 euros, car elle représente une perte trop conséquente pour des revenus modestes.
- La garantie que la CNAF pourra gérer ce dispositif.
- Une évaluation du dispositif comprenant le calcul du taux de recours et l'identification des causes de non-recours afin de mesurer son adéquation avec les réalités des publics concernés.

Il sera intéressant de connaître la pertinence de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif et son impact sur les publics qui en seront exclus. ■



Démographie : Baisse de la fécondité, la plus importante depuis 20 ans

(Communiqué de presse de l'UDAF du 25 janvier 2016)

Les chiffres 2015 de la démographie sont publiés et confirment une chute de la fécondité et des naissances. De 2,01 à 1,96 enfant par femme, c'est la plus importante baisse annuelle en 20 ans. L'UDAF du Var n'est pas surprise : en janvier 2015 dans les colonnes de « Var Matin » (édition du 01.01.15), elle alertait sur les conséquences des remises en question répétées de la politique familiale sur la confiance des familles... et donc sur la natalité.

La chute de la fécondité de 2,01 à 1,96 enfant par femme est la principale cause de cette baisse de 20000 naissances. Les mécanismes statistiques (comme la baisse du nombre de femmes en âge de procréer) ne sont cette année qu'un facteur secondaire et n'expliquent pas le changement de comportement des familles.

Pour l'UDAF 83, le décrochage était prévisible : si, grâce à sa politique familiale, la natalité française résistait jusqu'alors, ses remises en cause répétées et massives ont fini par entamer la confiance des familles et par réduire la réalisation de leurs projets familiaux. En séance du 20 janvier 2016, le député Les Républicains du Var, Philippe VITEL, a posé à ce sujet une question d'actualité à Madame ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la famille.

Réaliser son désir d'enfant : une question de confiance

En 2013, l'UNAF a mené l'enquête auprès des familles : après la stabilité affective, c'est la stabilité économique de la famille (logement, emploi, revenus) qui permet la réalisation du désir d'enfant. Or, malgré la crise et contrairement à d'autres pays confrontés aux mêmes difficultés, la natalité française n'avait pas baissé. La politique familiale était une référence solide et consensuelle sur laquelle les familles pensaient pouvoir compter.

Le lien entre politique familiale et naissances

En effet, même si le lien n'est pas mécanique, les études recensées sur le sujet concluent à l'effet positif des politiques d'aide aux familles sur la fécondité.

Démonstration tangible : en 1994, alors que le taux de fécondité par femme était tombé à 1,68, c'est bien la construction d'une politique volontariste composée d'allocations familiales, de mesures en faveur de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, de mesures fiscales qui a, en quelques années, permis d'inverser durablement la courbe.

La stabilité de la politique familiale est un paramètre essentiel pour que les parents et futurs parents se projettent dans l'avenir et concrétisent, avec confiance, leurs projets familiaux.



Une politique familiale fragilisée

La politique familiale portait ses fruits et constituait un bouclier qui faisait de la France une exception en Europe. Alors que c'était une politique publique reconnue pour son efficacité, elle a, paradoxalement, fait l'objet de nombreuses coupes drastiques.

Au fil des années, le décalage n'a cessé de se creuser entre les déclarations positives sur la réussite et l'utilité de la politique familiale, et la réalité des décisions qui conduisent à en réduire la portée.

Dès 2008, la branche famille a artificiellement été mise en déficit par des transferts de charges provenant de la branche vieillesse et des réformes de son financement et depuis 5 années, les efforts demandés aux familles pour résorber ce déficit organisé se succèdent à un rythme soutenu et dans une ampleur inédite.

Près de 2,63 milliards d'euros perdus depuis 2013. Rien qu'entre 2013 et 2015, les aides pour la petite enfance de la CNAF ont baissé de près de 600 millions d'euros. Sans compter les mesures dont l'impact va s'accroître comme la réduction du congé parental d'éducation.

Autant de réductions ciblées sur les familles qui ont fini par entamer leur confiance.

Au-delà de l'enjeu public en termes de dynamisme économique et d'équilibre des retraites, c'est le bien-être des familles qui est en cause : leur désir d'enfant est intact ; quand pourront-elles le réaliser ?



L'UDAF du Var : 70 ans au service des familles

En 2016, l'UDAF du Var fête ses 70 ans.

C'est à l'initiative de M. Claude DURAND, industriel à Hyères, fondateur de la Caisse d'Allocations familiales, Président du Centre Départemental de Coordination et d'Action des Activités Familiales du Var, que l'UDAF du Var voit le jour le 7 mars 1946, regroupant au départ cinq associations à caractère familial: la maison de la famille de Bandol, l'association familiale de Carnoules, celle de La Seyne, l'association familiale ouvrière, et la plus ancienne, créée en 1914, la ligue des familles toulonnaises (devenue Association Familiale Toulonnaise). Les actions de solidarité matérielle et morale prédominent alors dans le cadre d'associations « pommes de terre ».

Soixante-dix ans plus tard, au premier janvier 2016, l'UDAF du Var compte 36 associations familiales et 11 membres associés, constituant une force de proposition auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions familiales, ainsi qu'un vivier de bénévoles pour représenter les familles, et proposer des services aux familles. 85 salariés participent à la mise en œuvre de nombreux services professionnalisés au bénéfice des familles et de leurs membres les plus vulnérables.

Pour ouvrir cette année particulière dans la convivialité, c'est autour d'une séance du cirque MEDRANO, de passage à Toulon, que se sont retrouvés les familles des associations familiales et les salariés de l'UDAF.



Pour marquer cet anniversaire, plusieurs événements sont prévus au fil de l'année avec et au profit de l'ensemble des acteurs de l'Institution, dont une exposition retraçant 70 ans de politique familiale.

Un temps fort à retenir dès maintenant :
L'assemblée générale de l'UDAF se déroulera
le 4 juin 2016 en présence de
Marie-Andrée BLANC, Présidente de l'UNAF.



Le coin des lecteurs



Calme et attentif comme une grenouille

(Éd Les Arènes, 2012)

Les enfants sont de plus en plus facilement distraits : jeux vidéos, SMS et autres voleurs d'attention altèrent leurs capacités de concentration. Ils sont aussi stressés, comme les adultes : certains ne parviennent pas à s'endormir. D'autres sont inquiets : comment trouver le bouton « pause » quand les idées tournent dans la tête ?

La méditation est une méthode d'apprentissage de la sérénité adaptée aux besoins des petits. La méthode d'Eline Snel repose sur des exercices de respiration simples qui aident peu à peu à se recentrer sur l'instant présent et à prendre du recul par rapport à l'agitation.

Ce livre est une véritable boîte à outils pour aider son enfant à changer d'état d'esprit et de relation avec le monde qui l'entoure. On y trouve des exercices à faire au quotidien (sur le chemin de l'école, à table, quand on regarde un film ensemble, etc.) pour apprendre à regarder, écouter, découvrir ses émotions.



Réfléchissez avant de divorcer !

(Ed Odile Jacob, 227 pages)

La psychiatre Sylvie Angel propose des pistes pour aider les couples à surmonter leurs crises ou, quand il le faut, à divorcer dans le respect de l'autre.

Fort de son expérience de 30 ans de thérapie familiale, et s'appuyant sur de nombreux témoignages, elle montre comment de nombreux divorces pourraient être évités. Les causes de conflit dans un couple sont multiples et les crises inévitables, mais elles ne sont pas insurmontables.

Ce livre plaide également pour un meilleur accompagnement des couples qui divorcent et explore des voies alternatives : médiation familiale, « droit collaboratif », meilleure collaboration entre avocats et psys.